

Fonds interprofessionnalité – Appel d’offres 2024

But

L’attribution de ce fonds (non remboursable) doit permettre de soutenir des projets interprofessionnels impliquant au moins deux groupes professionnels des soins médicaux de base.

Objectif

Promouvoir la collaboration interprofessionnelle et améliorer la gestion des patients dans les soins médicaux de base.

Critères de participation

- Les projets doivent :
 - comprendre au moins deux groupes professionnels des soins médicaux de base.
 - concerner les soins médicaux de base (médecine générale, médecine interne ou pédiatrie) et doivent impérativement avoir une influence sur la médecine de premier recours.

Montant

50'000 CHF

Le montant peut être attribué à un ou plusieurs projets.

La décision du conseil de fondation ne peut pas faire l’objet d’un recours. La décision ne doit pas être justifiée.

Groupe cible

Médecins de premier recours et pédiatres, chercheur-e-s, expert-e-s en soins infirmiers et tous les professionnels ayant un projet de recherche interprofessionnel dans le domaine de la médecine de premier recours ou de la pédiatrie en Suisse.

Soumission de projets

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site web du CMPR et doit être soumis par voie électronique.

Délai de soumission

15 juin 2024

Sélection

Le conseil de fondation procède à une présélection. Les représentants des projets les plus prometteurs sont invités à présenter leur projet au conseil de fondation.

Présentation du projet / décision

Présentation : septembre 2024 (sur invitation)

Décision : septembre/octobre 2024

Règlement

Le règlement d’application du fonds interprofessionnalité, téléchargeable sur le site du CMPR, est applicable.

Contact

Collège de médecine de premier recours CMPR

Rue de l’Hôpital 15

CP 592

1701 Fribourg

khm@hin.ch

www.khm-cmpr.ch